



Fiche d'informations SSEJ

ALLAITEMENT MATERNEL EN CRECHE

No de la Fiche : F330/0823

Responsable : Direction PPSP

Public (externe ou interne) : Professionnels de la petite enfance

Personne de référence PPSP, SSEJ : Infirmier-ère-s Petite Enfance

Rattaché au MOP au macro processus : O02 – Proposer des actions d'éducation et de formation à la santé

Date de validation : 6.07.2022

A. Introduction

Les équipes éducatives ont un rôle important à jouer pour soutenir les mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement lors de l'entrée de leurs bébés en crèche. Les professionnels de l'enfance peuvent aider les familles à organiser d'une façon sereine la poursuite de l'allaitement maternel.

Il est utile que les équipes éducatives disposent d'informations pertinentes à ce sujet et de pistes concrètes pour la réalisation de ce projet.

Ce document fournit des renseignements pour une réflexion au sein des SAPE, mais aussi des conseils et des ressources.

Aujourd'hui, tout le monde connaît les bienfaits de l'allaitement maternel. Au-delà du lien affectif qu'il renforce entre une mère et son enfant, l'allaitement prévient plusieurs maladies infectieuses chez le nouveau-né, comme les infections du système respiratoire, digestives, les otites. En outre, l'allaitement sur une durée prolongée préviendrait des maladies à moyen et long terme comme certains cancers, l'obésité et l'asthme.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande, pour une nutrition optimale, "l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois; puis l'introduction de l'alimentation complémentaire et la poursuite de l'allaitement maternel pendant deux ans et plus."

B. Réflexions et pistes d'actions pour les équipes éducatives:

Pour encourager et soutenir ce mode d'alimentation en crèche, le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse du Département de l'instruction publique vous propose sous le lien suivant:

<https://www.ge.ch/document/allaitement-maternel-creche>

- 8 propositions d'actions à mettre en place dans votre crèche.
- Une affiche afin de visibiliser votre soutien à l'allaitement maternel.
- Des flyers pour les parents de bébés allaités, à donner lors de l'inscription.



C. Préparation à l'allaitement en crèche

Il est important d'aborder le sujet de l'allaitement maternel lors des inscriptions des bébés en crèche. Ceci permet d'informer rapidement les familles de la possibilité de continuer un allaitement et de donner toutes les chances au bébé de bénéficier du lait maternel le plus longtemps possible.

Questions à aborder avec la famille concernant l'allaitement maternel en crèche:

- Quel est votre projet d'allaitement ?
- Comment envisagez-vous que votre bébé reçoive votre lait à la crèche ?
- De quelle manière allez-vous nourrir l'enfant (mère va venir à la crèche ou tirer le lait)?
- Si la mère vient à la crèche, fréquence, horaires ?
- Si la mère tire le lait : tire-lait, transport, chaîne du froid, récipients
- Qu'attendez-vous de l'équipe éducative ?

Choisir un tire-lait

Utiliser un tire lait adapté à chaque situation :

- Tire-lait manuel si la mère tire son lait occasionnellement,
- Tire-lait électrique ou semi-électrique, si la mère tire son lait plusieurs fois par semaine (location en pharmacie ou achat possible).

Transporter le lait maternel

Le lait maternel doit être transporté jusqu'à la crèche, dans une glacière.

Utiliser le lait tiré

Bien se laver les mains à l'eau froide et savonneuse avant de manipuler du lait maternel.

Il est recommandé d'utiliser le plus vite possible le lait maternel tiré, pour qu'il garde la plus grande partie de ses qualités.

Du lait maternel conservé 24 heures au frigo et qui ne va pas être consommé dans les prochains jours devrait être congelé.

Le lait le plus ancien sera utilisé en priorité.

Le lait maternel ne doit être donné qu'à l'enfant qui en est le destinataire.

Hygiène du matériel

Se référer au chapitre D.3.1 "Biberons, tétines et sucettes" dans les annexes du document: [Promotion de la santé et prévention dans les structures d'accueil de la petite enfance](#).

Récipients de conservation

Tout flacon de lait maternel doit porter une étiquette avec nom et prénom de l'enfant, date de production et quantité.

Dans le frigo : Biberons en plastique

Dans le congélateur : Biberons en verre ou en plastique
Sachets de congélation

Le lait recueilli pendant 24 heures peut être mélangé s'il est conservé au frais.

Durées maximales de conservation du lait maternel

A température ambiante (jusqu'à 25°C) pour le lait fraîchement tiré : max 4 - 6 heures

Au frigo (0 à 4°C) : 5 - 8 jours

Au congélateur (-20°C) : 6 - 12 mois

Tout biberon entamé (= porté à la bouche) doit être jeté dans l'heure qui suit.

Congélation

Stériliser les biberons, les sachets de conservation de lait sont déjà stériles.

Confectionner de petites portions de lait (60-120ml). Des petites quantités peuvent être pratiques pour leur souplesse d'utilisation. Par ailleurs, le lait congelé a tendance à augmenter de volume.

Du lait refroidi peut être ajouté à du lait congelé pour autant que sa quantité soit inférieure à celle déjà congelée.

Décongélation

Une fois le lait sorti du congélateur :

- Placer le contenant dans un récipient d'eau TIEDE, pour tempérer le lait. Verser ensuite quelques gouttes de lait sur votre avant-bras pour vérifier la température du lait et éviter ainsi que le bébé se brûle.
- Laisser le récipient au réfrigérateur, une fois décongelé il peut être conservé maximum 24 heures au réfrigérateur.
- Ne pas dégeler le lait au micro-onde, car cela pourrait provoquer des brûlures au bébé et supprimer certaines propriétés du lait.

Le lait décongelé ne doit jamais être recongelé. Il peut être conservé 24 heures au frigo ou mélangé à du lait frais pour compléter un biberon de quantité insuffisante.

Le lait congelé et réchauffé à température du corps doit être jeté en cas de non-utilisation.

Il se peut que le lait décongelé ne soit plus homogène, le mélanger doucement avant le repas.

D. Réseau et ressources

Réseau allaitement à Genève et en France voisine :

- [Consultantes en lactation IBCLC](#)
- [Arcade des sages-femmes](#)
- [Panorama du soutien à l'allaitement maternel à Genève et en France voisine](#)
- [Lieux d'allaitement sur le Canton de Genève et à Nyon](#)

Protection des travailleuses:

- [Maternité - Protection des travailleuses](#)

C. Références et/ou source d'information complémentaire

N. Mohrbacher, IBCLC ; J. Stock, IBCLC. The breastfeeding Answer Book, LLL, France

Référence OMS: [Allaitement \(who.int\)](http://who.int)

Traité de l'allaitement maternel, La leche league, Edition révisée
[La leche league](#)